

PREFET DE LA MOSELLE

PREFECTURE DE LA MOSELLE

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES

**BUREAU DE L'UTILITE PUBLIQUE
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Enquête publique
au titre du code de l'environnement
préalable à la demande d'autorisation concernant
l'aménagement de la VR 52 entre Marange-Silvange et Rombas
sur le territoire des communes de MARANGE SILVANGE, PIERREVILLERS et ROMBAS

PETITIONNAIRE : DREAL LORRAINE

AVIS

Par arrêté préfectoral du 24 décembre 2014, une enquête publique préalable à la demande d'autorisation présentée par la DREAL Lorraine, pour le projet susvisé, est prescrite sur le territoire des communes de Marange-Silvange, Pierrevillers et Rombas, **du 26 janvier au 27 février 2015**.

M. Guy CAILLO, cadre territorial retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

Le commissaire enquêteur titulaire assurera les permanences en mairie selon le calendrier suivant, afin d'y recueillir les observations écrites et orales du public :

- **MARANGE SILVANGE**
 - o 30 janvier 2015 – de 10 à 12 H
 - o 27 février 2015 – de 10 à 12 H
- **PIERREVILLERS**
 - o 12 février 2015 – de 14 à 16 H
- **ROMBAS**
 - o 6 février 2015 – de 10 à 12 H
 - o 20 février 2015 – de 10 à 12 H.

Le dossier soumis à enquête publique comprenant les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête, seront déposés dans chacune des mairies susvisées pendant toute la durée de l'enquête.

Toute personne intéressée pourra en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture des mairies et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre déposé à cet effet ou les adresser par écrit, dans une des mairies concernées, à l'attention du commissaire enquêteur (l'enveloppe de transmission précisant « Enquête publique « Aménagement de la VR 52 – à l'attention de Monsieur Guy CAILLO »).

Ces observations, propositions et contre-propositions recueillies seront tenues à la disposition du public dans chacune des mairies, dans les meilleurs délais.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur est tenue à la disposition du public sans délai pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête dans chaque mairie, ainsi qu'à la préfecture de la Moselle.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont publiés durant ce même délai sur le site de la préfecture de la Moselle :

www.moselle.gouv.fr – « les services de l'Etat en Moselle – Publications – Publicité légale toutes enquêtes publiques – enquêtes publiques hors ICPE. »

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être obtenues auprès de :

Monsieur Frédéric MARCHAL ou Monsieur Jean-Marie SMOL, auprès de la DREAL
Service Transports, Infrastructures et Déplacements
Direction Maîtrise d'ouvrage des investissements routiers
2 rue Augustin Fresnel – BP 95038 – 57071 METZ CEDEX 3
Téléphone : 03 87 62 81 00

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet de la Moselle dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

La décision sera prononcée, le cas échéant, par arrêté préfectoral.